

Bulletin Municipal N°26

MAI 2016



Arrivée de cigognes le 05 mars dernier !

Savignacaises, savignacais

C'est l'heure des comptes...

Le compte administratif fait ressortir le résultat budgétaire de l'année précédente soit en 2015 un excédent de 76 450€ en fonctionnement et 205 514€ en investissement.

Le compte de gestion, établi par notre Trésorière, confirme le résultat de notre compte administratif.

Cette année la dotation globale de fonctionnement versée par l'état diminue encore, - 10 000€ par rapport à 2015. Les bases d'imposition des trois taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier Non bâti) sont quasi stables pour 2016. Le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 16.10 à 16.60 % et le taux de la taxe sur le foncier bâti de 17.57 à 18.12 % afin d'obtenir un produit supplémentaire de 5 000€ sur la fiscalité directe locale.

Une raison majeure à ce choix, l'investissement important consenti par la commune pour la création du multiple rural ; 600 000€ de dépenses (160 000€ pour acquisition de la maison et du terrain + 440 000€ pour la construction). Il y aura bien sûr des recettes : revente maison, aides diverses (état, région, département, communauté des communes...), loyers, emprunts, mais cette opération ne sera pas « blanche ».

Nous affectons l'excédent de fonctionnement 2015 en investissement pour financer également d'autres projets ; éclairage public, accessibilité handicapés au stade, renouvellement de matériel de fauchage (épareuse), viabilisation de terrain au Sendat...

Nous sommes conscients de l'effort demandé aux ménages par rapport à cette augmentation des taux. Nous ne faisons pas de provisions ni de dépenses par plaisir, nous faisons des dépenses qui nous sont imposées, nécessaires et conditionnées au développement de notre commune.

Le Préfet a maintenu le syndicat de transport de corps dans son projet du Schéma Départemental de Coopération intercommunale, c'est une bonne nouvelle ! Il propose également une extension du périmètre de notre Communauté des Communes à cinq communes de la Communauté des Communes des coteaux Macariens (St Pierre d'Aurillac, Ste Foy la Longue, St Laurent du Plan, St Martin de Sescas et Caudrot), les discussions sont en cours.

Notre Communauté des Communes a voté son budget prévisionnel, 8 575 000€ de fonctionnement et 5 440 000€ d'investissement. Elle aussi, a voté une augmentation des taux : TH 8.04 à 9.65% - TFB 1.00 à 2.00% - TFNB 3.13 à 3.76% et CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 25.38 à 25.95%. Des projets lancés (médiathèques, salle de sport), des dotations et une partie de la fiscalité en baisse ont donné lieu à beaucoup de débats.

Bonne lecture,

Le Maire

Evènements.....

ETAT CIVIL:

naissances :

DUCOURNEAU Lalie le 29 février

LABBE Inès le 8 avril

décès :

CASTAING Alfred le 26 janvier

DUPAS Hélène veuve VERGER le 16 février

BENTÉJAC Charles François le 3 avril

PRADÈRA Christiane épouse BAYLE le 16 avril

LA VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE 0 0 0

La gendarmerie nous signale une recrudescence des cambriolages dans le secteur et conseille les habitants des communes concernées de signaler à leurs voisins les absences prolongées du domicile.

Le Centre des impôts de La Réole nous informe du passage dans notre commune du géomètre principal M. Moulade du 2 au 24 mai 2016.

MAIRIE: ☎ 05.56.65.40.86

Horaires d'ouverture au public: Lundi, Mardi, Jeudi et le Vendredi de 13h30 à 17h30

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le logement A au presbytère sera libre à compter du 1^{er} août 2016. C'est un T4 de 92,20 m².

Pour d'autres renseignements contacter la mairie ou la maison de l'habitat.

POSTE: ☎ 05.56.65.74.88

Les horaires d'ouverture sont les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h

BIBLIOTHEQUE:

Horaires d'ouverture : le samedi de 17h00 à 19h00. Le prêt des livres est gratuit.

Nouveaux livres :

Le boiteux de Varsovie Juliette Benzoni

Les bateaux ivres Jean-Paul Mari

Ma mère du Nord Jean-Louis Fournier

L'aquarelliste Béatrice Masini

Histoires Marie-Hélène Lafon

Chantiers Marie-Hélène Lafon

In utero Julien BlancGras

Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur Harper Lee

Sable mouvant Henning Mankel

Profession du père Sorj Chalandon

La maison au bord du fleuve Jean Balde

Ils savent tout de vous Ian Levison

Nos si beaux rêves de jeunesse Christian Signol

Le livre des Baltimore Joël Dicker

Le bal des frelons Pascal Dessaint

Millénium 1 Stieg Larson

Noces d'or à Yquem Jean-Pierre Allaud

URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'Etat ne prend plus en charge l'instruction du droit des sols. Cela incombe maintenant aux communes dotées d'un PLU. La Commune a donné délégation à la Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde qui a mis en place un bureau qui sera chargé de cette instruction:

Bureau d'Aillas

Zone de Bois Majou

Tél : 09.67.11.89.42

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi 13 H 30 - 16 H 30

Mercredi 9 h 00 - 11 h 30 / 14 h 00 - 16 h 30

(fermé le vendredi)

CDC

L'association "Manufacture et Cie" a pour objet la promotion et la valorisation de l'ancienne manufacture des tabacs de La Réole. Elle a pour projet une exposition permanente retraçant l'activité et le fonctionnement de la Manufacture. Elle recherche des témoignages, photos, objets, etc de cette période et vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez leur apporter.

Contact : Véronique Booker 06 71 17 34 24 contact@manufacturelareole.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET EAU POTABLE:

Le syndicat d'eau potable possède un site internet opérationnel dès la mi-janvier à l'adresse www.siaepabdg.fr

Les études de sol étant obligatoires depuis 2011, préalablement au dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, les pétitionnaires doivent récupérer au Syndicat d'eau potable (SIAEPA 1 rue Saint-Aignan 33190 LA RÉOLE ☎05.56.71.83.94, mail siaepa.bdg@orange.fr) la demande d'étude de sol, la compléter et la retourner avec les documents nécessaires au Syndicat.

De plus, pour toutes les demandes concernant l'eau potable (création d'un compteur d'eau, extension de réseau ...), les usagers doivent s'adresser directement à la Lyonnaise des Eaux ☎ 08.10.00.20

ECOLE : Siège social à l'agence postale de Pondaurat ☎ 05.56.61.03.88

SIRP **PONBARTIGNAC** = PON (**PON**daurat) BAR (Puy**BAR**ban) TI (Cas**T**illon) GNAC (Savi**GNAC**)

PROPRIÉTAIRES et EXPLOITANTS d'OUVRAGES sur la BASSANNE

Avant tout commencement de démarche, d'étude et de travaux, contactez la délégation de l'Agence de l'Eau :
Agence de l'Eau Adour-Garonne – délégation de Bordeaux

☎ 05 56 11 19 99

LES ASSOCIATIONS ANIMENT NOTRE VILLAGE o o o o o

Rencontres hebdomadaires :

La salle de la maison des associations est ouverte **les mardis tous les quinze jours à partir de 14h30** pour jouer aux cartes et diverses activités pour les jeunes retraités et les plus anciens.

Apportez vos tricots et jeux de cartes

Anim'art :

Atelier bijoux :

Création de pièces originales (colliers, boucles d'oreilles, bracelets...) au gré des envies de chacun.

Tarif : 6€ + coût fournitures

Renseignements et inscription : Brigitte Choquet ☎ 06 74 91 04 00

Ateliers Enfants et Ados

Dessin au fusain, au pastel, peinture sur soie, huile sur toile, atelier argile, pâte à sel, collage, créations diverses pour les différentes fêtes de l'année.

Lundi de 17h15 à 18h15

Lundi de 18h15 à 19h15

Mardi de 17h à 18h

Mardi de 18h15 à 19h15

Jeudi de 17h à 18h

Jeudi de 18h15 à 19h15

Vendredi de 17h15 à 18h15

Vendredi de 18h15 à 19h15

Tarif : cotisation annuelle (une par famille) : 15€ Participation trimestrielle : 50€

Contact : Gabrielle Oudeyer ☎ 06 89 43 10 31

Ateliers adultes

Huile, pastel, aquarelle etc..., tous niveaux

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h et le jeudi de 20h30 à 22h30

Animatrice : Brigitte Choquet ☎ 06 74 91 04 00

* Mai

Joyeuse de Savignac :

Résultats du tirage de la bourriche :

lot 1	1 pendule	Arcuzet Didier	lot 8	1 service à raclette	Latour Alain
lot 2	1 lot de vin	Cantau Jean-Luc	lot 9	1 cafetière	Chauvet Bernard
lot 3	1 bon achat de 50€	Goudenèche André	lot 10	1 thalasso	Garbay François
lot 4	1 service à thé	Courrèges Jean-Paul	lot 11	1 lot de vin	Gourgues Jean-Claude
lot 5	1 thalasso	Garcia Frédéric	lot 12	1 bon achat de 50 €	Wolff Lionel
lot 6	1 lot de vin	Benquet Pierre	lot 13	1 lot de vin	Bayle Alain
lot 7	tasses à café	Carrasset Serge			

16 mai : Loto

22 mai : Loto

ACCA

21 mai : à 12h, banquet annuel (23€/personne)

Menu : garbure paysanne
filet de flétan sauce armoricaine
civet de cerf
rôti de sanglier et son accompagnement
salade, fromage
forêt noire

Café et vin compris

Réservations : Cyril Bayle ☎06.19.18.19.95 ou Christian Rémaut ☎ 05.56.65.41.92

* Juin

Joyeuse de Savignac :

05 juin : Tournoi de sixte

12 juin : Loto

ACCA

17 juin : Assemblée générale à 20h30 à la maison des associations

CIAP :

25 juin : Repas et feu de St Jean

* Juillet

Comité des fêtes :

14 juillet : vide grenier (2 euros le mètre)

* **Août**

Comité des fêtes : Fêtes de la St Roch

19 août :

repas assiette de tapas et bal accompagné des bandas

20 août :

concours de pétanque de 14h à 18h

nombreuses animations pour les enfants manèges.....

repas du soir en musique

21 août :

concours de belote,

bric à brac avec exposition produits artisanaux sur l'esplanade de la mairie

exposition motos, démonstration de zumba, poney

VIE PRATIQUE o o o o

ACCUEIL SERVICE PUBLIC : ☎ 05.56.65.20.16

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS: asp.auros@reolaisensudgironde.fr

Ouverture : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 16 h.

MULTI ACCUEIL DU PAYS D'AUROS : ☎ 05.56.65.25.93

Contact : Mme BORTHURY GACHET Maïtena, Directrice.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS D'AUROS : ☎ 09.64.34.21.46

Mme BARBAT Pascale, responsable ram.auros@reolaisensudgironde.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT: ☎ 05.56.65.46.77

Responsables : DUTHIL Sandra (06.72.96.81.65) – DOUENCE Sarah Mail: alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr

ACCUEIL ADO : ☎ fixe 05 56 65 20 16 adresse mail : prj.auros@reolaisensudgironde.fr

☎ Antoine OLIVIER 06.32.93.07.11 tel 06.32.93.07.11 ou le 05.56.63.20.26

CLIC: Comité Local d'Information et de Coordination ☎ 05.56.61.53.10

Du Lundi au Vendredi de 9h 30 à 12h et de 14h à 17 h (sur rendez- vous)

RSR: ☎ 05.56.61.53.61

Réseau de santé rural, pour des patients de tous âges ayant des difficultés de santé.

PHARMACIE DE GARDE: ☎ 3237.

Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 **un seul numéro partout en France**

MAISON DE L'HABITAT A LA REOLE: ☎ 05.56.61.20.75

Permanence : le 3 juin de 9h à 12h, 1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS

Référent M. Guillaume BRANEYRE ☎ 05.56.71.70.23

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde ☎ 05.56.97.81.89

Architecte conseiller : Etienne SALIÈGE

MDSI : Maison Départementale Solidarité Insertion

Langon ☎ 05.56.63.62.20 - La Réole ☎ 05.56.71.09.10

MISSION LOCALE SUD GIRONDE :

44 Cours Gambetta BP20243 33212 LANGON **numéro unique** ☎ 05.57.980.980

PÔLE EMPLOI : ☎ 3949. 22 route de Bazas ZI Dumes 33212 LANGON

QUELQUES PHOTOS SOUVENIRS o o o



Les vœux du maire



Le repas des aînés



Commémoration du 19 mars

Compte-rendu Des Séances Du Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mmes COURANT - CARAMÔNA

Avant de commencer la séance monsieur le maire informe ses collègues de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

1 – le choix du maître d'œuvre pour les travaux du multiple rural

2 - une subvention pour un séjour scolaire

Le conseil municipal ne s'oppose pas à cet ajout.

1 – Projet de procès-verbal du 17 novembre 2015

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal du 17 novembre 2015 est approuvé par douze voix et trois abstentions (MM. TAUZIN, DANÉY et BENTÉJAC absents au conseil du 17 novembre).

2 – Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Depuis le dernier conseil municipal il n'y a pas eu de dépense d'investissement mandatée.

3 – Délibérations

3.1 – Opposition à la dissolution du syndicat de transport de corps

Monsieur le maire explique que le président du syndicat, les membres du bureau et deux élus des communes membres ont rencontré le sous-préfet afin d'avoir des explications sur la dissolution du syndicat de transport de corps prévu par le SDCI. Il en ressort qu'à ce jour le fonctionnement est illégal malgré l'accréditation donnée jusqu'en 2016. Pour que le syndicat continue à fonctionner il faudrait changer le mode de financement en espérant, toutefois, que le préfet l'accepte étant donné que le mot d'ordre est de rationaliser les syndicats.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DEMANDE le retrait pur et simple des conclusions du préfet, pour l'article 50 du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.2 – Opposition à la dissolution du syndicat d'électricité

Le maire expose que, conformément à l'article L5210-1-1-IV du CGCT, il appartient aux assemblées délibérantes concernées, et en l'occurrence à chaque commune appartenant au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole auquel elles ont transféré la compétence de distribution électrique, de se prononcer sur les modifications induites par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) que le préfet de la Gironde vient de soumettre à l'avis de ces assemblées délibérantes.

Aussi, le conseil municipal de SAVIGNAC, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré,

* EMET un avis DEFAVORABLE quant à l'article 24 du projet de SDCI daté du 8 octobre 2015 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole,

* DEMANDE en conséquence le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole et de sa régie,

* CHARGE M. le maire de soutenir toute action dudit syndicat et de ses représentants pour argumenter et agir en ce sens.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.3 – Décision modificative budgétaire

Afin de prendre en charge les frais de dossier d'un montant de 400.00 euros concernant l'emprunt réalisé pour l'achat du terrain pour la construction du multiple rural, un complément budgétaire est nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, accepte la modification budgétaire suivante, à savoir :

- Compte 61522 – entretien de bâtiments = - 10.00 euros
- Compte 6688 – autres charges financières = + 10.00 euros

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.4 – Procédure de modalité de modification du PLU

Le maire indique à ses collègues que les premières démarches administratives pour lancer la modification d'un PLU commencent par la prise d'un arrêté du maire puis par une délibération du conseil municipal indiquant les modifications à réaliser. A ce jour, les éléments pour démarrer cette action ne sont pas suffisants mais le maire demande aux élus d'entériner la procédure de modification de notre PLU avant la fin de l'année 2015. En effet, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde doit aussi lancer la démarche PLU avant le 31 décembre 2015 et de ce fait dédouaner, en prenant le relais, les communes qui ont démarré une modification du PLU (prise en charge par la CdC des démarches de modification tout en laissant la prise en charge financière aux communes).

Monsieur Jean-Luc TAUZIN intervient car il n'est pas d'accord pour une modification qui aura un coût pour la commune alors que l'on n'arrive pas à faire respecter actuellement le règlement de notre PLU.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du code de l'urbanisme, en vue d'apporter les adaptations nécessaires au dossier.

Vote..... Pour : 14 (dont 2 procurations) Contre : 1 (JL TAUZIN) Abstention : 0

➤ 3.5 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux du multiple rural

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant la consultation réalisée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un multiple rural :

- ✓ Monsieur ALVARO, architecte à LANGON, étant le mieux-disant a été retenu par la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à monsieur ALVARO.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

3.6 – Subvention pour un séjour scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu des enseignants de l'école de PUYBARBAN concernant le voyage scolaire dans les Pyrénées dans le cadre du projet d'école. Ce séjour d'une semaine est prévu du 25 au 29 avril 2016.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du programme et du budget prévisionnel **ACCEPTÉ** d'octroyer une subvention d'un montant de 270.00 euros à l'école de PUYBARBAN afin que deux classes participent au voyage scolaire.

Vote..... Pour : 14 (dont 2 procurations)	Contre : 1 (Cyril BAYLE)	Abstention : 0
---	--------------------------	----------------

4 – **Compte-rendu des commissions communales**

4.1 – Multiple rural : l'étude de marché auprès de la CCI est obligatoire pour les demandes de subventions. Le devis demandé s'élève à 950.00 €HT. L'acte d'achat du terrain doit être signé en fin de semaine.

4.2 – Urbanisme :

* le syndicat d'irrigation de Castets doit procéder à un repérage de la conduite d'irrigation au milieu des terrains constructibles du Sendat afin de nous indiquer le coût en cas de déplacement. Ces éléments nous sont utiles avant la réalisation éventuelle d'un document d'arpentage.

A propos d'irrigation monsieur TAUZIN demande à qui revient la charge de l'entretien des bornes incendie sur le réseau d'irrigation.

Réponse : le syndicat sera interrogé. Une convention sera peut-être souhaitable si l'entretien revient à la commune !

- DPU : monsieur le maire présente la demande de droit de préemption pour la vente de la maison de monsieur DANEY au bourg. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter (Alain DANEY ne participe pas au débat).

4.3 – CCAS : le repas des aînés aura lieu le samedi 16 janvier 2016. Cent dix-neuf invitations ont été envoyées.

5 – **Compte-rendu des commissions intercommunales**

5.1 – SIRP :

- Cantine : le prix du repas va augmenter en 2016, soit 2.50 € pour les enfants au lieu de 2.45 € actuellement et 3.30 € pour les adultes au lieu de 3.25 € en 2015.

- effectif rentrée 2016 : la prévision est de 189 enfants pour la prochaine rentrée. Sur cette base l'inspection académique prévoit une fermeture de classe mais on ne sait pas encore sur quel site.

- travaux à l'école de SAVIGNAC : ils concernent l'évacuation des eaux de pluie dans la cour et la réparation de la fontaine dans la classe des tout petits. Leur montant s'élève à 6 200.00 euros.

- jeux : les parents d'élèves vont tracer une marelle en peinture dans la cour avant les fêtes

5.2 – CdC du Réolais en Sud-Gironde :

- compte rendu des réunions : monsieur MONTO fera passer aux élus les comptes rendus validés

- CLECT : la commission s'est réunie afin de déterminer le coût moyen de transfert de la voirie.

En ce qui concerne la lecture publique le montant n'est pas encore défini.

- médiathèque : la levée de réserve définitive est prévue ce mardi 15 décembre

- salle des sports d'Auros : les travaux commencent

- récompense aux sportifs : la cérémonie de récompense aux sportifs s'est déroulée vendredi 12 décembre à Monségur. Quarante-vingt récompenses ont été distribuées.

5.3 – SIPHEM : lors de la réunion du 10 décembre il a été évoqué :

- les comptes financiers, à ce jour ils sont corrects

- la question d'une convention à passer avec la CdC du Sud Gironde pour la gestion des dossiers locatifs au nombre de cinquante-trois

- la subvention exceptionnelle attribuée à la commune de Gironde sur Dropt pour un montant de 9 600.00 euros

- l'attribution par le ministère de l'écologie d'une subvention de 500 000.00 euros

- le Programme Local d'Habitat (PLH) pour lequel il n'y a pas de lien direct avec le PLUi. Cela concerne l'étude des logements sociaux sur les communes

- la silver économie concernant les innovations pour faire reculer la perte d'autonomie. Des moyens ont été mis en place auprès de 24 personnes âgées

5.4 – SIAEPA : le syndicat a décidé la création d'une nouvelle régie dotée de la seule autonomie financière pour la compétence assainissement non collectif et dont elle assurera le contrôle. Les communes de GIRONDE/Dropt, MORIZES, ST EXUPERY, CAMIRAN et les communes de l'ex-CdC d'AUROS (sauf CASTILLON de CASTETS qui a rejoint la CdC du Sud Gironde qui reprend la compétence assainissement non collectif) feront partie de cette régie.

Pour ce qui est de l'assainissement collectif sur SAVIGNAC, le syndicat démarre une étude de faisabilité. Cette étude est financée par l'avance budgétaire prévue pour l'achat du terrain de la station d'épuration.

Gestion du personnel : une augmentation de l'indemnité administrative et technique a été attribuée aux agents ainsi qu'une prime de fin d'année.

5.5 – Syndicat hydraulique : les travaux d'élagage du Beuve-Bassanne sont terminés et les travaux de modernisation de Barie-Bassanne suivent leur cours. Un technicien rivière a été embauché à 50 % par le syndicat, 25 % par les coteaux macariens et 25 % par la CdC de BAZAS. Son poste est subventionné à 80 %.

5.6 – Syndicat d'électricité : lors de la dernière réunion les sujets abordés étaient principalement le projet de dissolution du syndicat et la recherche d'un nouveau départ d'une ligne depuis un poste source. Le syndicat envisage la possibilité d'un départ à AILLAS au « Bois Majou ».

6 – Questions diverses

1 – le maire informe les élus du courrier reçu du père Sébastien GOZDZIEJEWSKI curé de la paroisse LA REOLE – MONSEGUR. Il rappelle la législation et demande à être tenu au courant deux mois à l'avance avant les travaux ou toutes les manifestations qui se feront dans l'église.

2 – les vœux du maire auront lieu vendredi 08 janvier 2016 à 19 h 00.

3 – la réunion avec les associations afin d'établir l'occupation des salles pour 2016 se fera le 22 décembre à 19 h 00 à la maison des associations.

4 – le prochain conseil municipal est prévu lundi 18 janvier 2016.

La séance est levée à 23 h 00 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Conseillers présents : 15

Monsieur le maire ouvre la séance et indique qu'il n'y a pas de changement à l'ordre du jour.

1 – Projet de procès-verbal du 14 décembre 2015

Après avoir rectifié deux points, le conseil municipal par 13 voix pour et deux abstentions (Mmes COURANT et CARAMÔNA absentes lors de la réunion), le présent procès-verbal est accepté à la majorité.

2 – Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Depuis le dernier conseil municipal il n'y a pas eu de dépense d'investissement mandatée.

3 – Délibérations

➤ 3.1 – Attribution du marché de travaux de la salle des fêtes

Monsieur le maire fait l'historique concernant l'appel d'offres du marché de la salle des fêtes. Cet appel d'offres a été mis en ligne sur la plateforme « Médialex » le 10 décembre 2015. Quinze offres ont été remises pour les huit lots du marché. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 janvier 2016 pour l'ouverture des plis et analyser les propositions financières et les pièces administratives. Une consultation supplémentaire a été nécessaire pour les lots n'ayant reçu aucune proposition. L'entreprise « Jourdan » retenue devra cependant fournir des documents obligatoires sous trois jours.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le vendredi 15 janvier 2016 à 17 heures 00 suite au rapport de monsieur ALVARO a retenu les candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS	MONTANTS en euros HT
LOT 1 Démolition / gros-œuvre	SARL JOURDAN	6 740.00
LOT 2 Charpente bardage menuiserie-bois	EURL CONSTANS	9 596.16
LOT 3 Menuiserie aluminium extérieur	MIRALUVER	13 925.16
LOT 4 Plâtrerie / faux-plafond	SARL GETTONI	3 792.50
LOT 5 Plomberie sanitaire	SARL DARRIET	4 558.00
LOT 6 Electricité chauffage	SARL DARRIET	2 924.00
LOT 7 Carrelage	LATOOUR Carrelage	5 179.82
LOT 8 Peinture	DARCOS Peinture	3 415.60
TOTAL HT = 50 131.24 €		TOTAL TTC = 60 157.49 €

Après analyse des offres et débat, le conseil municipal décide :

- **De retenir** les offres précitées,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer les marchés

Et plus généralement, charge monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote..... Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0.....

De plus, madame VIDAL intervient pour indiquer le début des travaux prévus mi-février et pour rappeler les subventions accordées pour le réaménagement de la salle des fêtes, il s'agit de :

- ✓ Aide du Conseil Départemental = 16 607.50 €
- ✓ Aide de l'Etat (DETR) = 10 765.00 €

➤ **3.2 – DETR multiple rural**

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre, soit :

Montant des travaux 425 142.90 €HT et 510 171.48 €TTC

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter l'estimation proposée par monsieur ALVARO, maître d'œuvre, pour un montant de 425 142.90 HT soit 510 171.48 €TTC
 - De solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR), auprès de l'Etat, de 25 % de l'opération plafonnée à 250 000.00 euros.
 - D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :
 - Subvention sollicitée au titre de la DETR..... 62 500.00 €
 - Autofinancement.....447 671.48 €
- TOTAL.....510 171.48 €

Vote..... Pour : 15 contre : 0 Abstention : 0

➤ **3.3 - Autorisation d'engager, de mandater, les dépenses d'investissement**

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 79 252.82 € (< 25% * 317 011.28 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 202 – Frais documents d'urbanisme
- 2313 – construction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote..... Pour : 15 contre : 0 Abstention : 0

4 – Compte-rendu des commissions communales

4.1 – Multiple rural : Le devis pour l'étude de marché pour l'accompagnement à l'implantation de commerces a été accepté pour un montant de 1 300.00 € (1 000.00 € sont à la charge de la commune et 300.00 € sont pris en charge par le CCIB). Monsieur MONTTO rappelle que cette étude est obligatoire pour demander les différentes aides. Monsieur le maire informe, également, les élus de sa rencontre avec le directeur de l'enseigne « Proxi » et Loïc CAZEMAJOU, responsable de l'économie. Cette réunion a permis d'identifier la surface des locaux nécessaire à ce projet. Une diminution de l'épicerie par rapport au projet initial est possible. L'esquisse du projet réalisée par le maître d'œuvre est distribuée aux élus afin qu'ils l'étudient pour la prochaine réunion de travail prévue le mardi 26 janvier à 20 h 30.

4.2 – Urbanisme :

* modification du PLU : après plusieurs échanges le bureau d'études a transmis les modifications à apporter au PLU. Après vérification certaines données ne correspondent pas à la demande du conseil municipal. Une réunion est envisagée avec la commission afin de reprendre les éléments à rectifier. Monsieur le maire indique, aussi, que depuis le transfert de compétence du PLU, la CdC du Réolais en Sud Gironde est maître d'ouvrage pour la modification de ce dernier. Il faut être très vigilant sur la forme des délibérations à prendre concernant l'urbanisme. C'est pourquoi la CdC a fait appel aux services d'un avocat.

* Terrain du Sendat : Les démarches se poursuivent pour la mise en route de la vente des terrains.

* Terrain à Jaussan : Monsieur le maire entame les démarches pour une expulsion des personnes qui se trouvent sur ce terrain. Un procès-verbal doit être établi pour être déposé auprès du tribunal.

4.3 – Bâtiments : madame VIDAL s'inquiète sur les délais à tenir pour les travaux de la salle des fêtes. Monsieur le maire assure que tout sera fait avec le maître d'œuvre pour une livraison dans les temps.

4.4 – CCAS : la journée s'est bien déroulée avec un très bon repas et une animation intéressante faite par la chorale « les chœurs des champs » d'Auros.

5 – Compte-rendu des commissions intercommunales

5.1 – CdC du Réolais en Sud-Gironde :

Le dernier conseil communautaire a vu la réélection du bureau :

- ✓ Nouveau président : Francis ZAGHET
- ✓ Nouveau vice-président au tourisme et à l'économie : Bernard CASTAGNET
- ✓ Vice-présidente enfance-jeunesse : Clara DELAS
- ✓ Vice-président sport-vie associative : Jean-Louis SAUMON
- ✓ Vice-président urbanisme-territoire : Pascal LAVERGNE
- ✓ Vice-président à la voirie : Patrick MONTTO

6 – Questions diverses

1 – monsieur le maire informe ses collègues de la suppression d'ici 2017 de la cabine téléphonique.

2 – Les travaux d'amélioration du carrefour de la « Carpenteyre » débuteront à partir de juin 2016 pour une durée de deux mois.

3 – le prochain conseil municipal est prévu mardi 16 février 2016.

La séance est levée à 22 h 00 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Monsieur DANNEY ; Madame LAPORTE

Monsieur le maire ouvre la séance et indique une modification à l'ordre du jour. Il s'agit de l'annulation de la délibération concernant le droit d'injonction du maire. Cette délibération est reportée par manque d'information. Les membres du conseil municipal acceptent cette annulation.

1 – **Projet de procès-verbal du 18 janvier 2016**

Après avoir rectifié deux points, les membres du conseil municipal, par 14 voix pour (dont une procuration), acceptent le procès-verbal du 18 janvier 2016.

2 – Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le maire informe ses collègues de la situation budgétaire en dépenses d'investissement, soit :

- Pour l'année 2015 (dernier mandatement au 15 décembre) : facture G2C – modification du PLU pour 496.80 €.
- Pour l'année 2016 :
 - facture G2C – modification du PLU pour 1 489.20 €TTC
 - facture G2C – numérisation au format SIG du PLU pour 1 200.00 €TTC
 - honoraire Alain ALVARO – maîtrise d'œuvre pour travaux salle des fêtes pour 3 546.00 €TTC
 - SAS MEDIALEX – annonce légale et dématérialisation pour le marché de travaux à la salle des fêtes pour 271.70 €TTC et 30.00€TTC.

3 – Délibérations

➤ 3.1 – Suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Sur le rapport de monsieur le maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- La suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ;
- La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} décembre 2015.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.2 – Complément délibération pour acquisition terrain « DECHAÎNTRES »

Monsieur le maire informe ses collègues que suite à la délibération n° 22-2015 concernant l'autorisation de passer l'acte d'achat immobilier de la famille DECHAÎNTRES, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de compléter cette délibération pour que le maire puisse passer l'acte d'achat.

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire, DECIDE de compléter la délibération 22-2015 dans les termes suivants :

- Une évaluation des parcelles a été faite par les services des domaines en date du 17 décembre 2014 suite à la consultation demandée par la commune le 25 novembre 2014.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.3 - Plan de financement DRAC pour subvention restauration tableau église

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la demande de subvention pour la restauration du tableau « Saint-Nicolas ente les Saints Côme et Damien » a été attribuée par l'Etat, service du ministère de la culture et de la communication, en date du 19 janvier 2016.

Cependant, afin de compléter le dossier il est nécessaire de prendre une délibération afin d'intégrer le plan de financement suivant :

- Montant subventionnable de l'opération : 8 900.00 €HT (10 680.00 €TTC)
- Part de l'Etat 30 % soit une subvention de : 2 670.00 €
- Montant de la participation du bénéficiaire

y compris la TVA : 8 010.00 €TTC

Après avoir pris connaissance de ce plan de financement, le conseil municipal DECIDE d'accepter ce plan tel présenté ci-dessus.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.4 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Gironde pour restauration tableau église

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de restaurer le tableau « Saint-Nicolas entre les Saints Côme et Damien » de l'église. Il donne ensuite lecture des conclusions de la consultation réalisée auprès de différents restaurateurs de tableaux.

Il propose donc à ses collègues :

- 1 – de retenir le devis de monsieur MORIN pour un montant de 8 900.00 HT soit 10 680.00 TTC
- 2 – de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Gironde pour le financement de la restauration de ce tableau.

Après avoir écouté ces explications le conseil municipal DECIDE :

- d'accepter le devis de monsieur MORIN pour u montant de 8 900.00 HT soit 10 680.00 TTC
- de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 30 % de cet investissement

soit 2 670.00 €

- d'assurer le financement de ce projet comme suit :
- aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée..... 2 670.00 €
- Autofinancement 8 010.00 €
- TOTAL 10 680.00 €
- de charger monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0
--

Jean-Luc BENTÉJAC demande si l'association ARSES participera au financement de la restauration du tableau comme elle l'a fait précédemment pour les deux autres restaurations de tableau de l'église.

Monsieur le maire répond que le but de cette association est d'aider la collectivité dans les différents travaux à réaliser dans l'église mais que pour le moment elle est en suspens.

➤ **3.5 - Poursuite d'évolution PLU communal par la CdC du RSG**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-9,

Vue la délibération de la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale en date du 16 septembre 2015,

Vue la délibération de la commune de SAVIGNAC approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale en date du 17 novembre 2015,

Vu l'arrêté du préfet du 28 décembre 2015 décidant du transfert à la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vue la délibération de la commune de SAVIGNAC en date du 14 décembre 2015 prescrivant l'évolution du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes ;

Considérant le lancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le délai prévu pour cette procédure ;

Considérant la possibilité offerte par la loi de poursuivre les démarches d'évolution des documents d'urbanisme existants sur le territoire durant la période d'élaboration du PLU ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAVIGNAC par :

1/- La prise en compte de la loi ALUR au niveau du règlement avec d'une part, la suppression des articles 5 et 14 et d'autre part, l'intégration de l'obligation de créer des stationnements vélos pour les opérations de plus de deux logements (article 12).

2/- La simplification de l'article 11 des différentes zones du PLU concernant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions avec la suppression des règles trop contraignantes vis-à-vis des toitures ainsi que l'uniformisation de la hauteur autorisée de clôture.

3/- La suppression des références aux articles du code de l'urbanisme. Ce point est relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, pris en partie pour l'application de la loi ALUR.

4/- L'uniformisation des règles d'implantation par rapport aux voies en zone UB (article 7).

5/- La rectification d'erreurs matérielles au niveau du règlement écrit et du règlement graphique (articles 3, 6 et 7).

6/- La prise en compte de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ainsi que la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 06 août 2015 dans le règlement des zones N et A (articles 2, 9 et 13).

Monsieur le maire rappelle que la commune a décidé de faire évoluer son PLU en date du 14 décembre 2015 par :

1/- La prise en compte de la loi ALUR au niveau du règlement avec d'une part, la suppression des articles 5 et 14 et d'autre part, l'intégration de l'obligation de créer des stationnements vélos pour les opérations de plus de deux logements (article 12).

2/- La simplification de l'article 11 des différentes zones du PLU concernant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions avec la suppression des règles trop contraignantes vis-à-vis des toitures ainsi que l'uniformisation de la hauteur autorisée de clôture.

3/- La suppression des références aux articles du code de l'urbanisme. Ce point est relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, pris en partie pour l'application de la loi ALUR.

4/- L'uniformisation des règles d'implantation par rapport aux voies en zone UB (article 7).

5/- La rectification d'erreurs matérielles au niveau du règlement écrit et du règlement graphique (articles 3, 6 et 7).

Afin de pouvoir faire aboutir cette évolution du PLU, suite au transfert de la compétence à la communauté de communes, il est nécessaire que la commune donne son accord à la communauté de communes par le biais d'une délibération. La communauté de communes décidera ensuite, par délibération, de poursuivre la démarche du PLU communal.

Monsieur le maire rappelle que les élus de la communauté de communes se sont accordés sur le fait que la charge financière de l'élaboration ou de l'évolution des documents communaux existants sera remboursée par la commune concernée à la communauté de communes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir :

- Donner son accord pour que la communauté de communes poursuive la démarche d'évolution du PLU de SAVIGNAC,
- Autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0
--

➤ 3.5 – Droit d'injonction du maire

Cette délibération a été ajournée.

4 – Compte-rendu des commissions communales

4.1 – urbanisme :

* *terrain du Sendat* : le relevé topographique a été fait aujourd'hui par le géomètre.

* *multiple rural* : l'architecte a pris note des modifications souhaitées par les membres de la commission bâtiments. Une réunion est prévue le 22 février avec les partenaires financiers afin de faire le point sur les dossiers à déposer pour les subventions.

4.2 – voirie : la commission se réunit le 25 février afin d'étudier le matériel à acheter.

4.3 – communication : Lors d'une prochaine réunion il faudra prévoir la présence de monsieur MALARTIC pour faire le point du site internet.

4.4 – finances : le compte administratif et le budget primitif seront étudiés en commission. Une première réunion est prévue le 10 mars à 10 heures.

4.5 – cimetière : les membres de la commission se réunissent tous les lundis soir pour finir l'intégration des données informatiques. Il faudra ensuite vérifier la corrélation des registres et du terrain.

4.6 – bâtiment :

* *salle des fêtes* : les travaux avancent correctement selon le calendrier établi par l'architecte. Une grosse fuite d'eau a été constatée en sous-sol (le compteur a donc été arrêté).

* *stade* : le compteur EDF a fondu suite à une surcharge électrique. Deux solutions sont à envisager. La première est de faire rééquilibrer les phases par un électricien et la deuxième est de changer de puissance de phases (le coût est plus élevé).

* *église* : il n'y a plus que trois chauffages qui fonctionnent.

* *loyers* : l'augmentation appliquée au 1^{er} janvier 2016 est de 0.08 % selon l'indice de l'Insee.

Une demande d'un des locataires au presbytère a été faite pour une pose d'une hotte absorbante et d'un poêle à granules (très grosse consommation électrique des radiateurs).

5 – Compte-rendu des commissions intercommunales

5.1 – SIPHEM : une réunion de la commission est prévue fin février.

5.2 – CdC du Réolais en Sud Gironde :

* *service urbanisme* : un compte rendu a été fait sur le service ADS mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015. Les communes de la CdC dotées d'une carte communales vont intégrer le service avant le 1^{er} janvier 2017 (8 fin mars et 8 fin mai). Le PLUi sera mis en place pour fin 2019. Son coût est de 350 000.00 euros. Les élus à cette commission font une remarque sur son fonctionnement. Ils regrettent que les réunions soient cloisonnées et ressemblent davantage à des points d'information.

* *sport* : si les subventions sont identiques à celles de 2015 l'école de football GJPA devrait percevoir 632.00 euros. Le projet du pôle « Raquettes » à Gironde-sur-Dropt a été présenté. Le coût serait de 460 000.00€HT.

* *finances* : Le compte administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 349 555.63 euros et un déficit d'investissement de 592 152.26 euros.

* *économie* : lors de la dernière réunion il a été présenté

- le dispositif « Transfert » (les organismes comme Pôle Emploi se déplacent dans les communes pour essayer de placer des demandeurs d'emploi).
- le projet « Tiers-lieu » (télétravail en groupe mis en place à LA REOLE)
- le projet de création de pépinières d'entreprises (énorme coût de fonctionnement donc l'étude doit être approfondie)

Le point a également été fait sur les zones artisanales Ecopole (projet de construction d'un garage) et Bois Majou (nouvelles entreprises qui s'implantent)

* *développement social* : ce service comprend quatre associations

- Solid'avenir : l'association a reçu l'agrément de la CAF. Il y a un salarié
- Passerelle sur la commune de MONSEGUR : cette association a également l'agrément de la CAF. Il y a six salariés
- Aide alimentaire
- APEFEM : association pour l'insertion des femmes. Cette association récupère les dons de vêtements, accessoires divers, matériel scolaire, matériel de puériculture, petits meubles et décoration et linge de maison

* *réforme territoriale* : la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde a refusé la proposition alternative de scission de la CdC des Côteaux Macariens et l'intégration de quelques communes à la CdC du RSG.

5.3 – SIAEPA :

- le site internet est mis en place et opérationnel avec des informations par commune
- une consultation est en cours pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les contrats d'affermage
- les travaux d'aménagement du bourg de la commune d'AILLAS engendrent des frais non prévus compris entre 67 000.00€ et 100 00.00 €
- Il est prévu d'embaucher un technicien pour le SPANC

5.4 – SIVU : le compte administratif a été voté et l'orientation budgétaire faite. Il n'y a pas d'augmentation de la participation pour 2016. La contribution pour notre commune s'élève à 1 384.60 euros

6 – Questions diverses

1 – Une cérémonie officielle avec remise de la médaille militaire à un Savignacais et dépôt de gerbe est organisée le 19 mars par les représentants de la FNACA.

2 – Jean-Luc TAUZIN indique que la maison de monsieur CHAPUZET au lieu-dit Poulit se dégrade et qu'il y a un réel danger car des jeunes y pénètrent. S'il y a un problème qui est responsable ?

Réponse : on peut fermer l'accès de la maison par arrêté municipal et la commune peut engager une procédure pour récupérer ce bien.

3 – le prochain conseil municipal est prévu le 15 mars à 20 h 30 pour le vote du CA et le 12 avril à 20 h 30 pour le vote du budget.

La séance est levée à 23 h 15 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2016

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mme COURANT et M. BERNADET

Avant de commencer la séance monsieur le maire propose aux élus présents de donner leur avis quant au choix du carrelage pour la salle des fêtes.

1– Délibération

➤ 1.1 – Demande d'aide au Conseil Départemental Gironde pour l'acquisition du bien appartenant à la famille DECHAÎNTRE

Monsieur le maire explique aux élus que la réunion du 22 février avec les différents partenaires financiers a permis de faire le point des étapes du projet de création du multiple rural. Il en ressort que des aides peuvent être demandées notamment auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les acquisitions foncières pour des équipements publics visant à favoriser les activités commerciales. Cette aide est de 20 % pour un plafond de 150 000.00 € avec en plus l'application du coefficient de solidarité qui est de 1.03 pour la commune de SAVIGNAC. Afin de déposer un dossier de demande de subvention avant le 14 avril 2016 pour un passage en

commission début juillet, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer très rapidement pour déposer le dossier au plus vite avant la signature de l'acte d'achat du terrain de la famille DECHAÎNTRE. Un élu pose la question de savoir s'il n'y a pas de contradiction en cas de revente de la maison. Monsieur le maire a évoqué cette situation lors de la réunion sans avoir de réponse précise.

Considérant l'estimation des Domaines à 143 620 € ;

Considérant l'accord préalable avec la famille DECHAÎNTRE pour une acquisition par la commune à 160 000 € ;

Considérant que le Conseil Départemental aide les communes pour l'acquisition de bien immobilier au taux de 20 % pour un plafond de dépenses de 150 000 € ;

Considérant que le coefficient de solidarité de la commune de Savignac est de 1.03 en 2016 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE :

➤ De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 20 % de cet investissement plafonné à 150 000 € avec application du coefficient de solidarité de 1.03 soit 30 900 €

➤ d'assurer le financement de ce projet comme suit :

• aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée..... 30 900.00 €

• Autofinancement129 100.00 €

TOTAL **160 000.00 €**

➤ de charger monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande.

<i>Vote Pour : 15 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

2 – Point particulier : multiple rural

Monsieur le maire donne la conclusion de l'étude de marché réalisée par la CCI validant la viabilité d'une activité de boucherie-charcuterie dans le cadre d'une installation dans le multiple rural. Cependant, les futurs commerçants doivent réaliser eux-mêmes une étude auprès de la Chambre de Commerce afin d'aller chercher des aides. Pour l'épicière c'est l'enseigne qui fait l'étude mais pour le boucher l'étude faite par un expert-comptable juge le projet viable mais difficile.

Projet du multiple rural

Tout doit être calé rapidement pour lancer le permis de construire et les points suivants sont évoqués :

- le bâtiment est en L pour pouvoir envisager une extension. Il ne devrait pas y avoir d'incidence selon l'architecte sur le coût (c'est à voir d'après Alain DANÉY)
- l'accès et le stationnement sont modifiés par rapport à l'entrée des camions de livraison
- l'estimatif définitif n'est pas fait car il faut attendre les plans définitifs
- en ce qui concerne l'équipement de la boucherie (chambre froide) celui-ci est à la charge du boucher
-

3 – Questions diverses

1 – travaux à la salle des fêtes : il a été constaté une fuite à la toiture. Le montant du devis demandé pour la réparation s'élève à 1 700.00 €TTC.

2 – commission urbanisme : une réunion est programmée pour le 08 mars à 18 h 30.

La séance est levée à 21 h 40 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15' MARS 2016

Conseillers présents : 12

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mme COURANT - MM. BERNADET et DANÉY

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 et rappelle l'ordre du jour qui demeure inchangé.

1– Projets de procès-verbaux des 16/02/2016 et 01/03/2016

➤ Projet de procès-verbal du 16 février :

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du conseil municipal, avec 14 voix pour (dont 3 procurations) et une abstention (madame LAPORTE, absente à cette réunion), acceptent le présent procès-verbal.

➤ Projet de procès-verbal du 1^{er} mars :

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du conseil municipal, avec 15 voix pour (dont 3 procurations) acceptent le présent procès-verbal.

2- Délibérations

➤ 2.1 – Approbation du Compte Administratif 2015

Sous la présidence de madame Mireille VIDAL le compte administratif 2015 est présenté comme suit :

INVESTISSEMENT

• dépenses exercice	46 233.14 €
• résultat reporté (excédent)	161 482.09 €
• recettes exercice	341 842.21 €
TOTAL	457 091.16 €

• Restes à Réaliser dépenses	255 500.00 €
• Restes à Réaliser recettes	3 923.00 €
TOTAL	- 251 577.00 €

TOTAL CUMULE **205 514.16 €**

FONCTIONNEMENT

• dépenses exercice	386 793.16 €
• recettes exercice	463 243.44 €
TOTAL	76 450.28 €

ENSEMBLE

RÉSULTAT DÉFINITIF 281 964.44 €

Monsieur le maire quitte la salle afin que soit procédé au vote du Compte Administratif

Vote Pour : 14 (dont 3 procurations) contre : 0 abstention : 0

2.1 – Approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2015.

Après être mis aux voix, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Vote Pour : 15 (dont 3 procurations) contre : 0 abstention : 0

3 – Comptes rendus des commissions communales

3.1 – Voirie : le point sur les travaux de réfection de la voirie a été fait. Il reste quelques travaux à terminer par la communauté des communes. Les nouveaux travaux pour 2016 ont été également listés. En ce qui concerne le matériel de voirie à prévoir au budget communal 2016, la commission propose de changer l'épareuse car elle a été achetée en 2001 et il commence à y avoir des frais. Le coût d'une machine neuve modèle « Norematt » s'élève à 25 000.00€TTC. Il faut prévoir également de refaire la climatisation sur le tracteur « Massey », le devis est de 1 600.00 euros.

3.2 – Communication :

* La parution du prochain bulletin municipal est prévue entre le 05 et 08 mai.

* Il faut mettre à jour tous les numéros de téléphone des organismes qui paraissent sur le site et sur le bulletin municipal.

* Les associations ont la possibilité de mettre des informations sur la page du site qui leur est dédiée.

* Il existe un lien direct entre le site de la commune et le SIAEPA et le SIPHEM.

* Il sera demandé au concepteur du site de nous donner la fréquentation du site.

3.3 – Urbanisme :

➤ PLU : le service urbanisme de la CdC va envoyer un courrier à tous les agriculteurs possédant un siège d'exploitation (seize peuvent être concernés) afin qu'ils prennent contact avec la mairie pour identifier leur projet dans le cadre de la modification du PLU. Loïc CAZEMAJOU donne lecture de ce courrier pour validation par le conseil.

Monsieur BENTÉJAC demande si les chais peuvent être réhabilités en habitation ?

La décision est prise de faire partir les courriers en l'état et d'attendre les retours des exploitants.

Il est proposé de choisir « le RAL bois » pour l'intégrer dans le règlement du PLU.

- Aménagement urbain : Afin d'avancer dans la division des terrains du Sendat, monsieur le maire a fait appel à un géomètre qui a pu faire un relevé de la canalisation d'irrigation et faire une proposition de division. Monsieur le maire commente le plan de division et demande au conseil municipal de donner son avis. Un débat s'instaure sur :

- l'élargissement de la desserte de canalisation (prévoir un passage de 6 mètres)
- la viabilisation des terrains
- le revêtement de la desserte
- s'attacher la prestation d'une maîtrise d'œuvre
- la réalisation du bornage tel que proposé sur le plan
- connaître le coût de la maîtrise d'œuvre et de la viabilisation dans son ensemble avant de s'engager dans ce projet.

3.4 – Multiple rural : à ce jour, le permis de construire est déposé auprès du service ADS et le sous-seing privé pour l'acquisition du terrain est signé. Le chiffrage estimatif pour la réalisation du multiple rural s'élève à 441 910.80€ TTC.

3.5 – Bâtiments : les travaux de la salle des fêtes avancent selon le planning prévu. Monsieur ALVARO, présent aux réunions de chantier, cadre les artisans régulièrement. Madame VIDAL a contacté l'APAVE pour une visite de conformité à faire avant la livraison du chantier. Madame VIDAL s'est également occupée du téléphone urbain à installer dans la salle des fêtes. Il s'agit d'une ligne de sécurité devant être utilisée en cas d'urgence à tout moment. La commission se réunira le 21 mars.

4 – Comptes rendus des commissions intercommunales

4.1 – SIRP : le conseil d'école et la réunion du comité syndical ont eu lieu en même temps donc les élus ont dû se partager pour assister à ces deux séances très importantes. En effet, il a été évoqué la fermeture de classe (avec un prévisionnel de 194 enfants pour 2016/2017) lors du conseil d'école et le coût par enfant scolarisé lors du comité syndical, soit 1 450.00 euros demandés aux communes extérieures dont les élèves viennent sur le SIRP ou au SIVOS Hure/Fontet/Loupiac.

4.2 – Syndicat d'irrigation : le compte administratif fait ressortir un déficit de fonctionnement de – 27 836.00 € et un excédent d'investissement de + 101 752.00 euros. La participation pour l'année 2016 pour la commune de SAVIGNAC est de 6 547.00 € (en baisse par rapport à 2015).

4.3 – CdC : le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu. Le résultat de fonctionnement 2015 est de 350 000.00 euros. Il est prévu une augmentation de la fiscalité et une diminution de 10 % des subventions allouées aux associations.

5 – Questions diverses

1 – Un arrêté municipal de péril imminent de l'immeuble « CHAPUZET » a été pris pour interdire tout accès à la maison. Des barrières de sécurité seront installées autour de la maison.

2 – Jean-Luc BENTÉJAC indique qu'il y a un risque, également, à la maison au lieu-dit « Montuzon ». En effet, la toiture tombe.

3 – Monsieur MONTTO donne le bilan de la gendarmerie. Celui-ci fait apparaître une recrudescence des cambriolages. Il est demandé à la population d'être très vigilante.

4 – Monsieur le maire rappelle la cérémonie du 19 mars avec la remise de médaille militaire. Il souhaite le plus d'élus présents à cette manifestation organisée par la FNACA.

La séance est levée à 23 h 45 et ont signé au registre les membres présents.

L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal est à la disposition des administrés pour consultation en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.